



Référentiel national d'organisation des balades et randonnées vertes moto ou quad

Préambule :

Pour donner une image positive de la moto et du quad, pour préserver la liberté de pratiquer en randonnée verte, la Fédération Française de Motocyclisme s'est engagée dans une série d'actions visant à limiter l'impact des pratiques de nature sur l'environnement. Outre la campagne de sensibilisation « Je roule nature », la FFM propose ce référentiel d'organisation des balades et randonnées vertes à l'intention des organisateurs professionnels ou associatifs.

L'application de ce cadre de pratique doit participer à la responsabilisation des organisateurs et à une amélioration du niveau d'organisation des balades et des randonnées vertes.

Rubriques	Obligations	Recommandations
L'itinéraire	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un itinéraire, avec des variantes, - Effectuer une reconnaissance en vérifiant l'accès aux différents chemins et en analysant les difficultés, les obstacles, les lieux de ravitaillement, ... - Jalonner le parcours de points de rencontre facilement repérables et accessibles pour faciliter les interventions extérieures (ravitaillement, assistance mécanique, secours, ...), - Prévoir des parcours de rechange et un parcours de retour rapide en cas de problème. <p>SUR VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - N'utiliser que des chemins et des voies goudronnées, ouverts à la circulation des véhicules à moteur (tout hors piste est strictement interdit), - Effectuer une analyse de l'environnement pour ne provoquer aucune gêne (zones sensibles, habitées ou fréquentées...), - Vérifier qu'aucune mesure d'interdiction (arrêté, panneaux, etc.) n'est appliquée aux chemins utilisés. Dans ce cas, demander une autorisation de passage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les besoins (matériel nécessaire pour la randonnée, quantité d'essence ...), - Estimer les temps de passages en fonction du niveau des participants et les conditions de roulage (météo, état des chemins...), <p>SUR VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choisir des itinéraires évitant autant que possible les lieux habités, les chemins très fréquentés par d'autres randonneurs (pédestres, cavaliers, VTTistes, ...) ainsi que les zones de chasse, - Eviter les passages en zone habitée à certaines heures (matin tôt, repas, début d'après-midi, ...), - Eviter dans la mesure du possible de passer 2 fois au même endroit.
Les démarches administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Souscrire les assurances nécessaires à l'organisation de la randonnée (assurance responsabilité de l'organisateur, ...), - Vérifier la conformité de l'ensemble des motos ou des quads (voir rubrique « Le Matériel »), - Les clients devront être en possession d'un permis leur permettant la conduite des machines utilisées (voir rubrique « Le Matériel »), 	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'autorisation des propriétaires (personnes privées ou morales, communes) pour utiliser les chemins privés,

Rubriques	Obligations	Recommandations
L'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> - Un guide « ouvrier »¹ pour 6 randonneurs, un guide « serre fil »² pour 6 à 12 machines. Au-delà, prévoir 2 groupes distincts organisés selon le même procédé, - Le guide « ouvrier » devra être titulaire : <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme reconnu par l'Etat (BEES, BPJEPS ou CQP) pour une activité exercée à titre rémunéré, - d'un brevet fédéral FFM permettant l'encadrement de ces activités pour une activité exercée à titre bénévole dans le cadre d'une association affiliée à la FFM. 	<ul style="list-style-type: none"> - La possession d'un brevet fédéral FFM au minimum est recommandée pour toute activité exercée à titre bénévole.
Le briefing des participants	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre le temps d'expliquer certaines règles de conduite aux pratiquants notamment le « cheminement en tiroir »³, ainsi que les choses à ne pas faire, - Informer sur la couverture assurance de l'entreprise. Pour les groupements sportifs proposer une assurance facultative « individuelle accident », - Expliquer le parcours et son déroulement, - Présenter et commenter le code de bonnes pratiques « Je roule nature » - Dans le cas de machines mises à disposition en expliquer le fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Donner des solutions par rapport à certaines situations qui seront rencontrées au cours de la balade, - Répondre à toutes les questions pour pouvoir rassurer les participants, - Après la randonnée, il est utile de faire un débriefing avec les participants.
Le déroulement	<ul style="list-style-type: none"> - Avant chaque départ en balade évaluer le niveau de pilotage des pratiquants, si besoin utiliser un parcours technique dans la mesure du possible sur terrain fermé (autonomie requise), - Pendant la randonnée, les conditions d'organisation seront les suivantes : - Régler l'allure du convoi en fonction des conditions rencontrées, du niveau des pratiquants et du matériel utilisé. Toute forme de compétition est interdite, - Ralentir au besoin s'arrêter devant d'autres usagers : randonneurs pédestres, équestres, cyclistes,... - Vérifier régulièrement le bon cheminement de la colonne de machines (allure et comptage), - Gérer l'effort des pratiquants en veillant à leur niveau de fatigue et de vigilance, en les invitant à s'hydrater et à s'alimenter régulièrement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller le bon fonctionnement des machines au cours de la randonnée.

¹ Ouvreur : Encadrant en tête de convoi, il choisit les trajectoires, l'allure du convoi et les arrêts.

² Serre fil : Encadrant qui se trouve en fin de convoi.

³ Le guide « ouvrier » fait arrêter la machine qui le suit, le randonneur signale les croisements ou les difficultés, effectue un comptage, puis repart à la fin du convoi ou devant le guide « serre fil ».

Rubriques	Obligations	Recommandations
La sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Imaginer un plan d'évacuation pour la randonnée, si nécessaire avec les secours locaux à partir de points de rencontre prédéterminés (voir partie « L'itinéraire »), - Vérifier la météo avant le départ et les risques d'incendie, - Le guide devra être titulaire de l'« AFPS »⁴ ou tout diplôme équivalent, - Se munir d'une trousse de secours pour 6 pilotes, - Vérifier le bon usage du casque qui doit être homologué aux normes françaises ou européennes, - S'assurer que les participants ont une tenue adaptée à la pratique motocycliste, - L'allure régulée par le guide doit être adaptée au parcours, au niveau de pilotage des pratiquants, au type de machines utilisées, aux conditions rencontrées (météo, état des chemins, fréquentation des chemins...), <p>SUR VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les participants au respect des règles du Code de la route. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu de la trousse de secours : des gants hygiéniques, du désinfectant, des pansements, de la pommade contre les piqûres, une paire de ciseaux, des bandes en tissu, des tampons pour saignement de nez, des pansements anti-ampoule, de la bande élastique collante, une couverture de survie... - Tenue recommandée : pantalon, maillot à manches longues, chaussures montantes fermées, si nécessaire gants, coudières et genouillères ...
La sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Ne porter atteinte en aucune manière, de façon volontaire ou non, à la faune et la flore, - Ne pas détériorer les chemins (passages répétés, accélérations brutales, pneus inadaptés, ...), - Limiter les émissions sonores et de gaz, rouler en sous régime permettra d'en atténuer le niveau, - Veiller qu'aucun détritus ne soit jeté, - Adopter et faire adopter une bonne attitude vis-à-vis des autres usagers, - Respecter et faire respecter le code de bonnes pratiques édicté par la FFM. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signaler dans la mesure du possible tout passage dans les communes aux Maires, - Mettre à disposition des sacs poubelles et les déposer dans des containers prévus à cet effet, - Utiliser ou faire utiliser des containers adaptés pour les différents déchets (pour l'huile, les filtres à huiles, les matières toxiques...), - Un nettoyage devra être effectué dans un lieu adapté (aire de lavage avec un support étanche et un écoulement vers un séparateur d'huile).

⁴ AFPS : Attestation de Formation aux Premiers Secours
FFM/DTN - Validé par le CD le 13 juin 2005

Rubriques	Obligations	Recommandations
Le matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer ou faire effectuer un contrôle technique régulier des machines : conformité du matériel, état du silencieux et de l'échappement avec un niveau sonore limité à 92db pour tous les véhicules, émission de gaz, consommation, - Emporter une trousse de petit matériel mécanique d'assistance, - Les quads devront être équipés d'un marchepied ou nerf bar empêchant de mettre les pieds au sol entre les roues AV et AR et d'un coupe-circuit relié au pilote. - Les véhicules doivent être assurés en Responsabilité Civile (y compris sur circuit fermé). <p>SUR VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les machines utilisées devront être les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 2 roues de moins de 50 cc pour les personnes âgées de 14 ans et plus, titulaires d'un BSR « cyclomoteur », - quads de moins de 50 cc, les personnes qui auront atteint l'âge de 16 ans après le 01.01.2004 devront être titulaires d'un BSR « quadricycle », - De 50 à 125 cc pour les personnes de 16 ans et plus, titulaires d'un permis AL, - De 125 cc et plus pour les personnes âgées de 18 ans et plus, titulaires d'un permis A (ou B pour les quads), - Les machines doivent être homologuées et immatriculées et posséder les équipements obligatoires (clignotants, feux avant et arrière, feu stop, rétroviseurs, ...), - Les pneus devront être homologués pour un usage sur voie publique (pneus en vente habituelle dans le commerce), - Emporter les cartes 1/25000 des zones traversées. <p>EN TERRAIN OU CIRCUIT FERME</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les machines utilisées devront être les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Celles définies pour une utilisation sur voies ouvertes à la circulation publique (voir ci-dessus), - 125 cc, pour les personnes âgés de 14 ans et plus, titulaires d'un Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM), - De 125 cc et plus pour les personnes âgées de 16 ans et plus et titulaires d'un Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM). 	<p>Avant chaque sortie vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La quantité d'essence suffisante dans chaque machine. Privilégier l'essence sans plomb pour préserver l'environnement, - Le niveau d'huile des machines, - La pression des pneus et leur conformité, - L'émission de gaz à l'échappement, le système de freinage de chacun des véhicules, l'état des suspensions, l'état général, l'éclairage sans oublier le fonctionnement du feu stop, - Le matériel d'alerte de secours et son parfait état de marche, <p>- Composition de la trousse de petit matériel mécanique d'assistance : bombes anti-crevaison, démonte pneus, jeu de clés plates et à douilles, clé à bougie, brosse métallique, scotch américain, lampe torche, des cordes ou sangles pour d'éventuels remorquages, ...).</p>